

	Compétitions	Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux Règlement Saison 2019-2020	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 6
---	---------------------	---	---

1. CHAMP D'APPLICATION

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement au Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux, aussi nommé :

"Inter Comités Vétérans"

La gestion du Championnat est confiée par la Ligue de Bretagne de Badminton à la Commission Régionale Vétérans/Compétition.

Pour la saison 2019-2020, la date prévue du Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux est le :

Dimanche 24 mai 2020

A l'issue de cette compétition, le titre de Champion de Bretagne Inter Comités Vétérans est attribué au vainqueur.

2. RÈGLES

Le Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Federation (BWF) et de la FFBaD (énoncées dans le Règlement Général des Compétitions : R.G.C.) qui sont complétées par le présent règlement et le règlement particulier rédigé par l'organisateur.

3. ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

3.1. Obligation de l'organisateur

La tenue de l'Inter Comités Vétérans nécessite une salle d'au moins **5** terrains.

La table de marque devra être tenue par au moins deux bénévoles, si possible non joueurs.

Par esprit de convivialité, l'organisateur devra prévoir une restauration (buvette ou buffet) pour la restauration du midi, et prévoir un pot pour la remise des récompenses.

3.2. Désignation de l'organisateur

L'organisation est déléguée prioritairement à un club du Comité vainqueur de la précédente édition.

Les clubs désirant l'accueillir ont jusqu'au **vendredi 21 février 2020** pour se faire connaître, via leur Comité.

L'organisateur sera désigné par le Conseil d'Administration de la Ligue, sur proposition de la Commission Régionale Vétérans/Compétitions.

3.3. Organisation

L'Inter Comités Vétérans est un championnat opposant les équipes des quatre comités départementaux bretons qui se déroule sur une seule journée. Les équipes y sont regroupées en une poule unique.

Chaque rencontre entre deux équipes consiste en 10 matchs :

- **5 matchs (1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD et 1 DMx) pour la catégorie V2/V3.**
- **5 matchs (1 SH, 1 SD, 1 DH, 1 DD et 1 DMx) pour la catégorie V4+.**

Lors d'une même rencontre, un joueur ne peut pas disputer plus de deux matchs ni deux matchs dans deux tableaux différents.

Ex : un joueur V4+ ne peut disputer le SH V4+ **et** le DH V2/V3.

	Compétitions	Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux Règlement Saison 2019-2020	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 6
---	---------------------	---	---

3.4 Déclaration de la compétition

La demande d'autorisation sera faite sur Poona par la Commission Régionale Compétitions/Vétérans au moins 90 jours avant la compétition. La Commission rédigera également le règlement particulier type qui devra être joint à la demande d'autorisation de tournoi. La Commission Régionale Tournois procédera à la vérification et à la validation de la demande dans les délais impartis.

4. CRITÈRES DE PARTICIPATION

4.1. Équipes

Seuls les Comités Départementaux bretons pourront inscrire une équipe.
Par catégorie (V2/V3 et V4+), chaque équipe sera composée d'au moins 2 hommes et 2 femmes.

4.2. Joueurs

Pour être admis à participer à cette compétition, tous les joueurs doivent être :

- ✦ Inscrits régulièrement à la FFBaD pour la saison en cours (licence joueur).
- ✦ Licenciés dans un club affilié au Comité de l'équipe qu'il représente.
- ✦ Au moins V2 (+40 ans).

De plus, ils ne doivent faire l'objet d'aucune suspension en cours pour les compétitions.

4.3. Engagement et inscriptions des équipes

Chaque Comité breton pourra inscrire au maximum une équipe.

Pour être valable, les inscriptions devront avoir été reçues avant le **vendredi 8 mai 2020** par la Ligue de Bretagne de Badminton.

Le dossier d'inscription doit contenir :

- Le formulaire d'engagement de l'équipe préalablement rempli par le Président du Comité départemental,
- La liste des joueurs/joueuses titulaires et remplaçant(e)s de l'équipe; seul(e)s les joueurs/joueuses inscrit(e)s sur cette liste pourront participer à la compétition.
En cas de forfait d'un(e) joueur/joueuse après la date officielle d'inscription (vendredi 8 mai 2020), le Comité concerné pourra demander son remplacement à la Commission Vétérans.
- Les droits d'engagement de l'équipe.

4.4. Droits d'engagement

Pour la saison 2019-2020, ils sont fixés à **80 euros** par équipe.

Dans ce montant, les frais de buvette, repas du midi (et repas du soir) ne sont pas compris : ces frais seront fixés par l'organisateur.

Les droits d'engagement ne seront pas remboursés à une équipe inscrite qui déclare forfait.

Au vu des éléments du dossier concernant tout forfait, une équipe peut être sanctionnée financièrement. La sanction s'élève à 50 euros.

	Compétitions	Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux Règlement Saison 2019-2020	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 6
--	--------------	---	---

5. ESTIMATION DE LA VALEUR DE L'ÉQUIPE OU D'UNE PAIRE

Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'une équipe ou d'une paire.

N1	12 points	R4	9 points	D7	6 points	P10	3 points
N2	11 points	R5	8 points	D8	5 points	P11	2 points
N3	10 points	R6	7 points	D9	4 points	P12	1 point

- La valeur de l'équipe d'un Comité s'apprécie selon le barème ci-dessus en tenant compte des deux (1 V2/V3 et 1 V4+) joueurs les mieux classés **et** des deux (1 V1/V3 et 1 V4+) joueuses les mieux classées (CPPH du jeudi 21 mai 2020).
- Le classement à prendre en compte pour chaque joueur(se) est le classement de la discipline dans laquelle il(elle) est le(la) mieux classé(e).
- En cas d'égalité, la valeur de chacune des quatre équipes sera recalculée selon le même barème en tenant compte des quatre (2 V2/V3 et 2 V4+) joueurs les mieux classés et des quatre (2 V2/V3 et 2 V4+) joueuses les mieux classées.
- Si une égalité persiste entre plusieurs équipes, il sera alors tenu compte du joueur/de la joueuse de chaque équipe concernée le/la plus âgé/e.
- Pour une paire de double, le classement à prendre en compte pour chaque joueur est le classement dans la discipline de double concernée.
- L'ordre des rencontres sera déterminé en fonction de cette valeur d'équipe (en utilisant la liste des titulaires).

6. DÉROULEMENT ET ORGANISATION

6.1. Ordre des rencontres

Il sera déterminé par le Juge-Arbitre.

Pour cela, il déterminera la place des équipes dans la poule en fonction de leur valeur :

- L'équipe ayant la meilleure valeur se voit attribuer la place 1.
- L'équipe ayant la seconde meilleure valeur se voit attribuer la place 2 ... etc

L'ordre des rencontres sera ensuite l'ordre conseillé d'une poule : 1/3, 2/4; G1/3 contre P2/4, P1/3 contre G2/4; ... etc

6.2. Déroulement de la journée

9h30	Heure limite d'ouverture de la salle.
9h45	Heure limite d'arrivée du Juge-Arbitre.
10h00	Heure limite de remise au J.A. des déclarations d'équipes complétées par les capitaines.
10h15	Briefing du J.A. aux capitaines.
10h30 à 12h30	Première rotation.
14h00 à 16h00	Seconde rotation.
16h30 à 18h00	Troisième (dernière) rotation.
18h15	Remise des récompenses.

En fonction des heures de fin de rencontres précédentes, le Juge-Arbitre pourra décider de modifier les heures des secondes et troisièmes rotations. Tous les matchs doivent être terminés au plus tard à **19h00**.

 <p>LBBAD</p>	<p>Compétitions</p>	<p>Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux</p> <p>Règlement</p> <p>Saison 2019-2020</p>	<p>Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 6</p>
--	---------------------	--	--

6.3. Organisation d'une rencontre

- Pour chaque rencontre, les compositions des équipes doivent être remises, par chaque capitaine, au Juge-Arbitre, 30 minutes avant chaque rencontre.
- Le Juge-Arbitre choisit les ordres des matchs dans l'intérêt de la compétition. Si des capitaines d'équipes se mettent d'accord sur un ordre de match, ceux-ci peuvent le proposer au Juge-Arbitre.
- Les matchs sont obligatoirement gérés de manière informatique; le matériel utilisé doit être constitué d'un ordinateur apte à utiliser le logiciel Badnet et d'une imprimante.

7. ARBITRAGE

La compétition sera sous la responsabilité d'un Juge-Arbitre, celui-ci sera nommé et indemnisé par la Commission de Ligue des Officiels Techniques. Il devra envoyer au plus tard 5 jours après la compétition le rapport de Juge-Arbitre spécifique dûment rempli. Des arbitres pourront être pris en charge par les organisateurs à ses frais. La restauration des officiels est à la charge de l'organisateur.

8. TENUE VESTIMENTAIRE DES JOUEURS

Les tenues vestimentaires doivent être en accord avec le R.G.C.
 Pour une meilleure lisibilité, tous les membres d'une même équipe porteront **un maillot de même couleur** où figure le **nom du Comité Départemental** qu'ils représentent.

9. VOLANTS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes homologués (voir la liste annuelle sur <http://www.ffbad.org>). Ils sont à la charge des Comités (partage entre les joueurs).
 L'organisateur devra prévoir quelques tubes de volants homologués à vendre aux Comités en cas de manque de la part d'un ou plusieurs Comités, ou en cas de désaccord entre les joueurs.
 La marque, la vitesse et le tarif auxquels seront disponibles ces volants devront être indiqués dans la plaquette d'invitation.

10. BARÈME DES POINTS

10.1. Par rencontre

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matchs gagnés et perdus (V2/V3 + V4+).
 Le barème est le suivant :

- Victoire => 3 points.
- Égalité => 2 points.
- Défaite => 1 point.
- Forfait => 0 point.

Tous les matchs doivent être joués.

10.2. Sur l'ensemble des rencontres dans une poule

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres.

S'il y a égalité entre plus de deux équipes :

- Le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur

	Compétitions	Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux Règlement Saison 2019-2020	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 6
---	---------------------	---	---

l'ensemble des rencontres.

- Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste encore entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées.
- En cas d'égalité complète (même nombre de victoires, de sets, de points) la victoire ira à l'équipe ayant fait jouer le/la joueur/joueuse le/la plus âgé(e).
- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

10.3. Cas d'un match non joué

Si une équipe ne joue pas un match, l'équipe adverse gagne ce match par le score de 21-0 / 21-0.

Dans le cas d'un match non joué (forfait) dans une rencontre suite à un abandon sur blessure lors d'un match précédent, le forfait est considéré comme involontaire et notifié comme simple défaite.

11. FORFAITS ET DISQUALIFICATION

11.1. Forfait sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- Un match non joué.
- Un match joué par un joueur non qualifié au regard du règlement (article 4.2).
- Dans le cas d'un joueur aligné dans deux catégories d'âge différentes, c'est le match de la catégorie d'âge du joueur concerné qui sera considéré comme perdu.
- Dans le cas d'un joueur aligné dans deux disciplines (Simple, double ou mixte), c'est pour le double qu'il sera considéré comme non qualifié.

Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 / 21-0.

En plus de cette défaite sur le match, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :

- Pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée par le Juge-Arbitre entre les matchs de la même rencontre).
- Pour chaque joueur non qualifié aligné.
- Ce(s) point(s) sera(ont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini à l'article 10,
- Le nombre de points de pénalité par équipe et par rencontre est limité à trois, même si le nombre d'infractions est supérieur.

Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

En ce qui concerne le classement national par points, pour un match disputé par un joueur en infraction aux articles précédents:

- Si le match est gagné par le joueur (ou paire) en infraction, il est déclaré gagné par forfait par son adversaire.
- Si le match est perdu par le joueur (ou paire) en infraction, le score est comptabilisé tel qu'il est. Le juge-arbitre pourra dans son rapport demander de prendre des sanctions contre une équipe qui

	Compétitions	Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux Règlement Saison 2019-2020	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 6
---	---------------------	---	---

aurait concédé des matchs par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

11.2. Joueurs disqualifiés

Tout joueur disqualifié par le Juge-arbitre ne pourra plus jouer de match dans la rencontre en cours. Le remplacement de ce joueur n'est pas autorisé. Il sera immédiatement suspendu pour une durée de 2 mois sans préjuger de la sanction supplémentaire que pourrait lui infliger la Commission Disciplinaire Fédérale de première instance.

12. REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Un joueur inscrit sur la feuille de rencontre ayant débuté son premier match et dans l'impossibilité de disputer le match qu'il lui reste à disputer (par exemple en cas de blessure pendant le premier match) pourra être remplacé. Le remplacement avant le premier match n'est pas autorisé.

- Le remplaçant devra figurer sur la déclaration de présence.
- Il devra, comme tout joueur, respecter l'ensemble des articles de ce règlement.
- Le remplacement devra respecter le nombre de matchs autorisés par rencontre.
- Si le joueur ne peut être remplacé, le match est alors perdu par forfait.

13. RÉSULTATS

L'organisateur des rencontres a la charge d'envoyer par courrier les résultats à la ligue, au plus tard le lundi suivant la journée de compétition.

Le dossier se composera des feuilles de compositions d'équipes ainsi que des feuilles de rencontres, De plus, il devra envoyer par courriel, dès le dimanche soir, le fichier "**Résultats**" complet à la Ligue de Bretagne de Badminton.

14. TITRE ET TROPHÉES

L'équipe qui remporte la finale reçoit le titre de Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux. Une coupe lui est remise. Des médailles sont également remises aux joueurs des équipes classées première, seconde et troisième.

15. RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité (sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement), être signalées au Juge-arbitre, notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours suivants par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Ligue de Bretagne de Badminton, accompagnée d'un chèque de consignation de 86 €.

La Commission Régionale Litiges statuera en première instance dans les 20 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par celle-ci, le chèque de consignation sera retourné.

16. SANCTIONS ET RECOURS

La Ligue de Bretagne de Badminton est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou

	Compétitions	Championnat de Bretagne Vétérans des Comités Départementaux Règlement Saison 2019-2020	Règlement adoption : 12/07/2019 entrée en vigueur : 01/09/2019 validité : permanente secteur : Vétérans/ Compétitions nombre de pages : 6
---	---------------------	---	---

non à une réclamation. Cette sanction peut aller de la simple amende à la mise hors championnat ou à l'interdiction de participation au championnat ultérieur.

AIDE- MÉMOIRE

- Parution du calendrier des compétitions régionales : juin 2019
- Candidature des clubs : avant le **vendredi 21 février 2020**
- Choix de l'organisateur par la ligue : Comité Directeur du **mercredi 4 mars 2020**
- Demande d'autorisation avec règlement particulier : **3 mois** avant la compétition
- Invitation et plan envoyés au Secrétariat de la Ligue **5 semaines** avant la compétition
- Date limite d'inscription des Comités : J-15 (**vendredi 8 mai 2020**)
- Envoi des résultats à la Ligue : le soir de la fin de compétition
- Affichage des résultats sur le site Internet de la Ligue : J+1 (**lundi 25 mai 2020**)